

Le mouvement paysan en RDC - les leçons du passé ?

Mots clés: mouvement paysan, syndicat, Sydip, Lofepaco, organisation paysanne

L'importance d'une vraie implication des membres dans la gestion de leur O.P.



Auteur(s): Frans Van HOOF

Date de publication: 2011

Catégorie(s): Savoir-faire paysans

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province Orientale • Nord-Kivu • Sud-Kivu • Maniema • Katanga • Kasai-Oriental • Kasai-Occidental • Bas-Congo

Partenaire(s): Vredeseilanden

Nombre de pages: 2

Identification: F-PJ-A6-1



Les Organisations Paysannes formelles ont leur histoire en RDC. Voici le témoignage de 3 personnes ayant joué un rôle clé dans la structuration du mouvement paysan au Kivu: Muhindo Vanganayirire, Paluku Mivimba et Denis Basheka. Gaspard Molumbe témoigne sur une autre expérience, en Équateur.

L'entraide des paysans pour résoudre des problèmes ou pour alléger des travaux (labour, récolte, transport...) constitue la base primaire du mouvement paysan congolais qui a survécu à tous les événements et interventions externes. Les Organisations Paysannes formelles ont leur histoire en RDC. Voici le témoignage de 3 personnes ayant joué un rôle clé dans la structuration du mouvement paysan au Kivu: Muhindo Vanganayirire⁽¹⁾, Paluku Mivimba et Denis Basheka. Gaspard Molumbe témoigne sur une autre expérience, en Équateur.

Muhindo, aujourd'hui âgé de 69 ans, se rappelle de COOPROCAFE «La coopérative consistait à faire la production et la commercialisation du café. Elle apprenait aux paysans les techniques culturales et post-récolte, fournissait des boutures de café et mettait à leur disposition des machines et tracteurs mais aussi des bœufs pour la traction bovine. La commercialisation était disciplinée car les paysans ne pouvaient vendre leur café qu'à

la seule coopérative. Celle-ci était bien organisée car chapeauté par les Belges». Selon Muhindo, c'est cette bonne organisation qui a fait que le Congo de l'époque était le deuxième producteur mondial de café de qualité. À cette époque les coopératives faisaient partie de la stratégie coloniale belge pour des productions, comme l'huile de palme, l'hévéa... qui partaient vers la métropole: «Les colons belges, grands propriétaires des plantations de café, thé et pyrèthre dirigeaient les coopératives. Les petits planteurs congolais exécutaient tout simplement les ordres».

Selon Muhindo «le colon s'était approprié des leviers de commandes de la coopérative, alors que les congolais avaient aussi, sans le savoir, des parts sociales dans la coopérative. En 1957 quand les Congolais commencèrent à réclamer leur indépendance, les paysans découvrirent qu'ils étaient membres à part entière et se révoltèrent, ce qui mena à la chute de la coopérative». Il conclut avec amertume: «Après l'indépendance, les Congolais furieux d'avoir été exploités par les Blancs et n'ayant pas compris l'importance des bœufs pour l'agriculture, mangèrent ces bœufs et laissèrent tomber en panne les tracteurs et les machines.»

Peu après, toujours selon Muhindo, un certain Étienne Kitsuku commença à sensibiliser les paysans à s'unir et à former la coopérative COOPAGRICO (Coopérative des producteurs agricoles du Congo). «Grâce à son influence sur les paysans, il fut choisi comme député provincial en 1960. L'État congolais finança la coopérative et lui remis une camionnette de 3 tonnes. La coopérative ouvrit des dépôts partout où il y avait des membres. Après un certain temps, les gens de Masereka d'où était originaire le député, se sont approprié la camionnette. Les membres d'autres zones se sont révoltés et ont quitté la COOPAGRICO pour aller créer leur propre coopérative dans leur zone».

Toujours selon Muhindo, cette mauvaise expérience fut suivie d'une première unification de ces coopératives primaires sous le nom d'UCOOPAKI (Union des Coopératives Agricoles au Kivu). Malheureusement après un bon démarrage, le deuxième gérant de l'UCOOPAKI vendit les véhicules, retira les fonds en banque et s'enfuit vers Lubumbashi. Il y a eu découragement, réticences aussi de certaines coopératives membres sur la nécessité d'avancer elles-mêmes des fonds pour faire fonctionner l'Union. Les 10 qui restèrent fondèrent alors en 1980 une nouvelle union: la COOCENKI. Les premières années

(1) Muhindo Vanganayirire, ancien président est un des fondateurs de la Coopérative Centrale du Nord-Kivu (COOCENKI), Denis Basheka, Coordinateur provincial du Nord-Kivu pour le Service National des Coopératives et Organisations Paysannes, Paluku Mivimba, président de la FOPAC NK et président du comité de pilotage de la structuration nationale du mouvement paysan.

le nombre de membres diminue encore, jusqu'à six, mais après son agrément officiel par l'État en 1987, d'autres coopératives renforcèrent le mouvement. Aujourd'hui, COOCENKI compte 25 coopératives primaires.

Dans le district de Mongala (Équateur) plusieurs grandes coopératives ont travaillé au cours des années 70-80 avec l'appui du projet ADI-Bondaba⁽¹⁾. Ces organisations qui encadraient des paysans, disposaient de gros moyens (mini-rizeries, camions) nous rapporte Gaspard Molube d'INADES-Formation. « Malheureusement, avec la rupture de ce financement elles sont toutes tombées, car elles n'étaient ni suffisamment maîtrisées, ni appropriées par les producteurs 'bénéficiaires' ». Ce type de grandes coopératives aurait existé dans plusieurs provinces, particulièrement autour des cultures industrielles (coton, café...)

Pour trouver des solutions collectives aux grands problèmes, ces mêmes producteurs ont créé eux-mêmes de nouvelles organisations paysannes. Monsieur Paluku Mivimba, caféiculteur de longue date, ajoute qu'à partir des années 80, les coopératives et le secteur agricole dans le Kivu ont reçu des appuis technique et financier notamment de la Coopération canadienne, de l'Union Européenne (programme Kivu) et des ONG internationales. Des ONG locales, Solidarité Paysanne, ADI-Kivu, COTEDER, virent le jour et donnaient un nouvel élan au monde paysan. Quelques années plus tard, SAP (Syndicat d'Alliance Paysanne) sera promu par Solidarité Paysanne et dans la partie nord, le SYDIP (Syndicat de Défense des Intérêts Paysans) est promu par COTEDER (Conseil Technique pour le Développement Rural).

Les années 90 constituent le grand virage des organisations paysannes au Kivu.

Coté négatif: le non-fonctionnement des services de l'État, la suspension de plusieurs coopérations bilatérales suite au désaccord avec la situation politique dans le pays, l'arrivée des réfugiés rwandais, burundais, la guerre, la dévaluation permanente de la monnaie nationale, s'additionnent et se soldent par un déclin socio-économique total.

Coté positif: Le multipartisme politique et la liberté d'expression créent l'espace pour des syndicats de producteurs agricoles. Les nombreuses formes d'injustices et le manque d'appui directs incitent les paysans à s'organiser et à dénoncer leurs problèmes. Les conflits fonciers constituent déjà un thème majeur de revendications.

Paluku, président du SYDIP à l'époque, précise: « Il ne s'agit pas de simples revendications comme on le voit souvent au niveau des syndicats de travailleurs. Nos syndicats formulent des propositions constructives, essayent de trouver des solutions eux-mêmes plutôt que de réclamer auprès de l'État ou des autorités coutumières. Nos syndicats apportent beaucoup, pallient aux services défaillants de l'État avec la vulgarisation agricole, l'assistance juridique; les membres sont encadrés pour devenir des entrepreneurs agricoles. »

À partir des années 2000, s'ajoutent les fédérations qui regroupent les différentes organisations paysannes dans une même zone géographique. Selon Paluku: « cette structuration était motivée par la prolifération de différentes types d'organisations paysannes: coopératives, syndicats, associations multifonctionnelles, mutuelles, etc., sans qu'elles disposent d'une structure représentative sur le plan provincial, national et international, alors que les ONG d'appui, étaient organisées dans les CRONGD et CNONGD, et avaient tendance à parler au nom des paysans. »

C'est ainsi qu'ont été créées les fédérations provinciales au niveau du Nord- et du Sud-Kivu (les deux FOPAC et la LOFEPACO⁽²⁾). Dans les autres provinces les O.P. se sont progressi-

vement structurées aux différents niveaux: secteurs/chefferies, territoires, districts/provinces. Ce processus est encore loin d'être achevé, même si au niveau national plusieurs structures déclarent représenter les paysans congolais (COPACO, FENAGRI, UNAGRICO, FOPAC).

Quel cadre légal et technique l'État congolais offre-il au mouvement paysan?

Selon Denis Basheka, coordinateur provincial du service de tutelle: « Les coopératives sont encore toujours régies par une loi qui date du temps colonial, le décret-loi de 1956. Par contre, les syndicats et les fédérations n'ont pas de loi spécifique qui les régit, ils sont considérés comme des associations sans but lucratif et sont à ce titre coiffés par la loi 004 de 2001. Nous savons que certaines organisations paysannes, avant d'être reconnues officiellement, se font enregistrer provisoirement au niveau local (territoire, ville) et provincial et reçoivent une autorisation de fonctionnement. Il y a des organisations qui reçoivent une personnalité juridique au niveau national (Ministère de la Justice) ».

Basheka regrette fortement que les relations entre le gouvernement et les organisations paysannes ne soient pas mieux définies, que les textes juridiques en vigueur ne tiennent pas compte des réalités actuelles des producteurs et qu'en plus ces derniers ne connaissent pas les textes qui régissent leurs organisations. Certes, les agents de l'État censés encadrer le mouvement coopératif sont peu motivés (pas de salaire, pas de moyen de transport pour faire des visites aux coopératives...) ce qui rend le système d'encadrement officiel non-fonctionnel. Selon lui « ce flou a des conséquences sur le fonctionnement des O.P. et contribue indirectement à la sous-alimentation et la pauvreté extrême des populations rurales ».

Pour Denis Basheka, trop peu de leçons ont été tirées des échecs des premières coopératives dans les années passées: trop souvent, l'exécutif et les dirigeants ne donnent pas l'occasion aux membres de s'informer sur la gestion de leur organisation; l'exécutif et les employés isolent les dirigeants dans la direction de leur entreprise, voire étouffe parfois les organes (C.A. et C.C.), qui eux, dans certains cas, semblent inamovibles... Un suivi-évaluation impartial des organisations paysannes (par un organe neutre) offrirait certainement plus de transparence, ce à quoi tous les paysans aspirent.

(1) Un projet du Diocèse de Lisala avec l'appui de l'ONG belge COOPIBO.

(2) LOFEPACO était la première (1999) et visait à faire entendre la voix de la femme paysanne et à faire émanciper cette dernière, car trop peu visible dans les O.P. mixtes.